

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE
COMMUNE DE MEYMAC
Nombre de conseillers en exercice : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois,
Le deux octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents :

Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Joël BEZANGER, Catherine BEAUVY-VIEILLE MARINGE, Marie-Hélène CHAUQUET, Etienne COUIGNOUX, Marie-José GUIGNABEL, Violette JANET-WIOLAND, Christian LEFRANCOIS, Lionel ROUSSET, Alain VERMOREL, Corinne BRINDEL, Sandra CHARRIERE

Absents excusés :

Procurations : Jean-Pierre SAUGERAS à Philippe BRUGERE, Mélanie FLAMENT à Joël BEZANGER, Catherine NIRELLI à Catherine BEAUVY-VIEILLEMARINGE, Charlotte BOURG à Marie-Hélène CHAUQUET, Thierry BAILLARD à Sandra CHARRIERE.

Date de la convocation : 25 septembre 2023

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

DELIBERATION N° 2023-04-08 – A - STADES
VALIDATION D'UN PROJET D'ECLAIRAGE

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de MEYMAC a transféré la compétence Eclairage Public au Syndicat de la DIEGE (volet « INVESTISSEMENT » uniquement selon le règlement en vigueur précisant les conditions administratives, techniques et financières pour l'exercice de la compétence à la carte « éclairage public »). Cette demande de transfert a été acceptée par le Syndicat de la DIEGE le 17/05/2019.

Monsieur le Maire indique que la Commune a demandé au Syndicat de la DIEGE d'étudier les projets d'éclairage public cité en objet.

Monsieur le Maire donne connaissance à l'ensemble du Conseil Municipal des projets étudiés et élaborés par les Services Techniques du Syndicat de la DIEGE.

La participation prévisionnelle de la Commune s'élève à la somme de : 23 445.94 €

Sur proposition de M le Maire,

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**, le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet d'éclairage public et son plan de financement ;

- Stade d'honneur	33 494.20 €	
- Stade annexe	32311.80 €	
TOTAL Travaux	65 806.00 €	
TOTAL Maitrise d'Œuvre	5 225.00 €	
TOTAL du projet	71 031.00 €	

Accusé de réception en préfecture
019-211913603-20231027-2023-04-08-A-DE
Date de télétransmission : 06/11/2023
Date de réception préfecture : 06/11/2023

Participation du Syndicat de la Diège	19 741.00 €	27,80%
FEDER (taux 50% sur base travaux)	32 903.00 €	46,32%
FAFA	4 176.60 €	5,88 %
TOTAL Subventions	56 824.60 €	80,00 %
Reste à charge	14 206.40 €	20,00%

AUTORISE LE MAIRE à saisir l'ensemble des financeurs sur la base du tableau sus approuvé
DECIDE d'inscrire au budget la participation communale pour la réalisation de ce projet ;
PRECISE que la participation communale sera calculée sur le montant des travaux réellement réalisés ;
DONNE tous pouvoirs à leur Maire pour prendre toutes dispositions pour l'exécution de ce projet au mieux des intérêts de la Commune.

Meymac, le 02 octobre 2023

La Secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET

Le Maire,

Philippe BRUGERE



Accusé de réception en préfecture
019-211913603-20231027-2023-04-08-A-DE
Date de télétransmission : 06/11/2023
Date de réception préfecture : 06/11/2023